



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **2 novembre 2015**

Délibération n° 2015-0745

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Caluire et Cuire - Champagne au Mont d'Or - Francheville - Grigny - Lyon 9° - Mions - Pierre Bénite - Saint Genis les Ollières - Saint Priest**

objet : **Extension du dispositif de réemploi dans les déchèteries de la Métropole de Lyon - Conventions avec le groupement représenté par le Foyer Notre Dame des sans abris et avec l'association Espace vêtements du coeur**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté**

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Baume

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 13 octobre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 4 novembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, MM. Jacquet, Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Chabrier (pouvoir à M. Devinaz), Dercamp (pouvoir à Mme David), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Jannot (pouvoir à M. Lebuhotel), Panassier (pouvoir à M. Desbos), M. Piegay (pouvoir à M. Pillon), Mmes Poulain (pouvoir à M. Curtelin), Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Veron (pouvoir à M. Grivel).

Conseil du 2 novembre 2015**Délibération n° 2015-0745**

commission principale :	proximité, environnement et agriculture
commune (s) :	Caluire et Cuire - Champagne au Mont d'Or - Francheville - Grigny - Lyon 9° - Mions - Pierre Bénite - Saint Genis les Ollières - Saint Priest
objet :	Extension du dispositif de réemploi dans les déchèteries de la Métropole de Lyon - Conventions avec le groupement représenté par le Foyer Notre Dame des sans abris et avec l'association Espace vêtements du cœur
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 octobre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Lors de sa séance du 12 septembre 2011, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a approuvé, par délibération n° 2011-2422 relative au futur système de traitement des déchets, le développement du réemploi et des recycleries par un rapprochement, notamment, avec les régies de quartier et le monde associatif, dans un cadre organisé.

Le réemploi est défini comme toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

Au sein de la Communauté urbaine de Lyon, les premières zones de réemploi ont été ouvertes à titre expérimental au sein des déchèteries de Lyon 9° et de Villeurbanne sud en 2006 avec le Foyer Notre Dame des Sans Abri et l'Armée du Salut. La Communauté urbaine de Lyon a mis à disposition un bungalow pour stocker les dons. Du personnel en insertion, sous contrat avec l'association, assure l'accueil des usagers et la réception des dons. L'association assure également la collecte régulière des dons (transport de la déchèterie vers un lieu de tri et de réparation).

Ce dispositif connaît plusieurs limites et n'a jamais permis d'étendre les zones de réemploi sur le réseau des 18 déchèteries. Les principales limites étant :

- le stockage de dons dans les bungalows entraîne un risque élevé de vols, notamment sur les sites sans gardien logé,
- les limites de responsabilité entre la recyclerie (confiée à l'association) et la déchèterie (confiée à l'entreprise exploitante) ne permettent pas d'offrir un service global à l'usager qui se présente à l'entrée du site. La méconnaissance par les usagers de l'existence de la recyclerie limite donc le volume capté par ce dispositif,
- il y a peu de traçabilité des flux pris en charge par cette filière de réemploi.

Pour permettre de développer le réemploi, un nouveau mode d'organisation est proposé. Les objectifs principaux sont les suivants :

- un signe fort d'engagement sur les actions de réduction des déchets,
- un service à l'usager étendu,
- une bonne visibilité, traçabilité et pérennité du dispositif.

L'espace réemploi serait ouvert pour réceptionner les dons le matin uniquement (du lundi au samedi), avec un accueil assuré par les agents d'accueil de la déchèterie et l'évacuation serait assurée par le titulaire du marché de la déchèterie, chaque jour, du lundi au samedi, durant l'après-midi. Il est envisagé d'installer des espaces de réemploi dans 9 déchèteries : Caluire et Cuire, Champagne au Mont d'Or, Francheville, Grigny, Lyon 9°, Mions, Pierre Bénite, Saint Genis les Ollières et Saint Priest.

Le renouvellement des marchés d'exploitation des déchèteries en mai 2014 a permis de prévoir ces nouvelles prestations.

En parallèle de la mise en place de la collecte des dons sur les zones réemploi de ces 9 déchèteries, un appel à projet pour le réemploi des dons collectés en déchèterie a été publié par la Métropole de Lyon le 15 mai 2015 sur le site www.rhone-alpesolidaires.org, plateforme d'information dédiée aux acteurs et projets de l'économie sociale et solidaire (ESS) des territoires de la Région Rhône-Alpes, avec une date limite de réponse au 31 juillet 2015.

Les structures éligibles sont celles qui remplissent l'une des 2 conditions suivantes :

- les structures d'insertion par l'activité économique conventionnées par la DIRRECTE,
- les structures répondant aux critères de l'agrément entreprise solidaire d'utilité sociale défini par la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

Les critères de sélection des projets étaient les suivants :

- viabilité technique du projet (capacité de stockage, capacité de réemploi, etc.),
- viabilité économique du projet,
- étendue des types ou familles d'objets acceptés à des fins de réemploi,
- pertinence du dispositif de traçabilité,
- proximité géographique des sites où les dons seront réceptionnés par rapport aux déchèteries,
- la création ou la pérennisation d'emplois d'insertion.

A l'issue de l'analyse, il est proposé d'établir une convention d'objectifs avec chacune des deux candidatures retenues :

- le groupement représenté par le Foyer Notre Dame des sans abris et composé de La Clavette, Emmaüs Lyon, Envie Rhône, Estime/Vita, REED. La réponse formulée par le Foyer Notre Dame des sans abris permet une dynamique collective des acteurs de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire autour d'un projet visant la complémentarité de leurs activités,

- l'association Espace vêtements du cœur. Cette association recevrait les dons collectés au sein de la déchèterie de Lyon 9°.

Les dons apportés par les usagers en déchèterie seraient la propriété de la structure bénéficiaire dès le dépôt par l'usager. La Métropole de Lyon assurerait la garde du don jusqu'à sa remise à la structure bénéficiaire par le titulaire du marché d'exploitation des déchèteries et veillerait à préserver son intégrité durant les phases de stockage temporaire en déchèterie puis de transport.

Les engagements de la Métropole de Lyon seraient les suivants :

- mise à disposition d'un espace de collecte de dons au sein d'une déchèterie dont le bénéficiaire exclusif est la structure bénéficiaire des dons,
- accueil des donateurs via le personnel d'accueil des déchèteries,
- transport des dons vers un site sur lequel la structure bénéficiaire réceptionne et prend en charge les dons.

Les conventions correspondantes seraient conclues pour une durée de 2 ans et renouvelables 2 fois pour une durée de 1 an par reconduction expresse ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la mise en place de zones de réemploi au sein de 9 déchèteries précitées de la Métropole de Lyon et le réemploi des dons collectés par les structures lauréates de l'appel à projets, à savoir le groupement représenté par le Foyer Notre Dame des sans abris, d'une part, et l'association Espace vêtements du cœur, d'autre part,

b) - les conventions d'objectifs à passer entre la Métropole de Lyon et les deux structures lauréates.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2015.